



CONDITIONS GENERALES

Le BNSSA est un diplôme du Ministère de l'Intérieur : Jeunesse et Sports et Loisirs ce diplôme d'état atteste d'une qualification professionnelle pour assurer la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public et règlementairement autorisées. Il peut également surveiller les piscines privées ou d'accès gratuit lorsqu'elles sont louées pour leur usage exclusif, par un ou plusieurs organismes en dehors des heures d'admission au public. Il peut également sur autorisation préfectorale dans des conditions particulières, surveiller un établissement d'accès payant.

Constitution du dossier :

Pour faire acte de candidature aux épreuves de l'examen, les candidats doivent **OBLIGATOIREMENT** fournir :

- 1 Fiche d'inscription.
- 1 Attestation d'assurance en responsabilité civile (**licence FFSS**).
- 1 Demande manuscrite sur papier libre destinataire M. le Préfet de l'Aube .
- 1 Photocopie lisible de la carte nationale d'identité (recto verso) ou du passeport en cours de validité.
- 1 Attestation de formation de Premiers Secours en Equipe 1 à jour de formation continue.(copie du diplôme initial + copie du dernier recyclage)
- 1 Certificat médical d'aptitude à la natation datant de moins de trois mois reconnaissant « l'aptitude à la natation et au sauvetage aquatique » (mention obligatoire) acuité auditive et visuelle dans les conditions fixées par arrêté du 26 juin 1991 et justifiées

Un certificat est à fournir avant le début de la formation et un deuxième datant de moins de 3 mois vous sera demandé un mois avant l'examen préfectoral.

- 1 enveloppe A4 timbrée au tarif en vigueur à l'adresse du candidat.
- 1 fiche de renseignement administratif préfectoral .
- La notification d'émancipation pour les moins de 17 ans
- Pour les recyclages : une photocopie du diplôme BNSSA

[Le dossier complet sera transmis par le Comité Aube FFSS, Centre de Formation, à la Préfecture, adressé à Monsieur le Préfet de l'AUBE , un mois au plus tard avant la date fixée de l'examen.](#)

Nous vous conseillons de vous assurer de la disponibilité des dates choisies, en consultant notre site Internet www.ffssaube.fr ou en nous contactant au 06.25.08.48.32 ou par mail aquatique@aub.fr
La session programmée sera effectuée sous réserve d'un nombre minimum de stagiaires.

INSCRIPTION PAR CORRESPONDANCE :

Il convient de remplir la demande d'inscription et de joindre le versement correspondant aux frais de stage. Cette demande ne sera définitive qu'après confirmation par le Comité Aube de la FFSS.

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME :

Dans le cas d'une prise en charge par un organisme ou une collectivité, une convention doit être signée.



ENGAGEMENT A L'INSCRIPTION ET A LA PREPARATION DU BNSSA

ANNULATION :

Le Comité AUBE FFSS s'engage à rembourser les sommes versées dans les cas d'une déclaration d'annulation parvenue au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Les frais fixes d'inscription s'élèvent à 150 Euros.

REPORT :

Si un participant ne peut se présenter à la formation, notre organisme offre la possibilité de reporter l'inscription à la session suivante. Cette demande devra être formulée par écrit et parvenir au Comité AUBE FFSS 10 jours avant le début des cours.

EN CAS D'ABANDON (ou de non présentation à l'examen) :

Aucun remboursement ne peut être effectué. Cependant, un report de cours est envisageable sur avis médical.

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

À (ville et département) :

Demeurant :

Code Postal :

Ville :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales, et m'engage à respecter les modalités d'inscription et de déroulement de cette formation sous l'égide du Comité AUBE FFSS Centre de Formation.

Je joins un règlement de 600 Euros libellé à l'ordre de COMITE AUBE FFSS correspondant à la participation des frais pédagogiques et administratifs.

Je m'engage à fournir les documents nécessaires à mon inscription dans les 15 jours à compter du début de la formation

Fait à TROYES le :

Nom Prénom :

Signature :